

Désensorceler = Défaire et écarter le sort

Anne Regourd



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cy/60>

DOI : [10.4000/cy.60](https://doi.org/10.4000/cy.60)

ISSN : 1996-4978

Éditeur

CEFREPA

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 1999

ISSN : 1248-0568

Référence électronique

Anne Regourd, « Désensorceler = Défaire et écarter le sort », *Chroniques Yéménites* [En ligne], 6-7 | 1999, mis en ligne le 18 octobre 2002, consulté le 07 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cy/60> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cy.60>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juin 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Désensorceler = Défaire et écarter le sort

Anne Regourd

- 1 Nous nous inscrivons ici dans le cadre d'une réflexion entamée par Constant Hamès et Alain Epelboin, à partir du cas du Sénégal, dans un article du Bulletin d'Études Orientales n°XLIV, 1992 (pp. 217-241), sur le pourquoi et le comment se débarrasser d'un talisman ? Pour notre part, à partir de pratiques relevées au Yémen, nous voudrions surtout mettre en évidence les points suivants :
- 2 1. défaire le sort (*fakk al-sihr*) jeté par le biais d'un texte manuscrit ne le vide pas de toutes force ou pouvoir ;
- 3 2. ce pouvoir résiduel impose que l'on s'en débarrasse selon un protocole particulier ;
- 4 3. l'opération par laquelle on se débarrasse de l'objet complète le dispositif total ayant pour ambition de mettre hors d'état de nuire ce qui a servi à jeter le sort. Écarter tout danger, c'est donc défaire le sort *et* jeter loin et comme il faut ce qu'il en reste matériellement.
- 5 Les bases de cette étude ont été jetées dans un texte intitulé : "Peut-on détruire un talisman ?", de façon contractée pour les besoins du *Cahier pédagogique* des expositions *l'Aventure des écritures, Matières et formes* (Bibliothèque Nationale de France, nov. 1998). Outre l'optique un peu différente prise ici, on ajoutera qu'une pratique recueillie lors de cette dernière mission nous permet d'enrichir notre réflexion.
- 6 A Ridâ, près de Dhamâr, une femme qui soigne à l'aide de ses djinns, confrontée à un cas d'ensorcellement, a procédé ainsi : ses djinns lui ayant indiqué que le papier maléficiel se trouvait dans le mur de la maison de l'ensorcelé, elle les envoie le chercher, pendant la nuit. Elle trempe alors le papier porteur d'inscriptions dans un verre d'eau mêlée à du Chlorox, soit, comme son nom l'indique, un désinfectant à base de chlore. L'écrit est donc dissout de cette façon. Puis elle demande à ses djinns de jeter le papier très loin, non seulement de la maison de l'ensorcelé et de la sienne, mais de toute habitation en général.

- 7 On rapprochera ceci des consignes que la pratique populaire dit de suivre, à Shihr, pour désensorceler. Lorsqu'un sort est jeté contre quelqu'un (pour l'empêcher de réussir, pour séparer un couple, etc.), il suffit que le papier sur lequel l'écrit a été consigné soit découvert et vu pour qu'il perde tout effet. Puis il faut l'éloigner de soi. Il est impératif de ne pas le brûler car cela reviendrait à le réactiver en libérant une force négative.
- 8 Les procédés d'élimination (la dilution, le fait de les jeter loin) compliquent l'accès au contenu de ces écrits. De plus, leur élimination ne peut être qu'immédiate. La terreur qu'il inspirent, mêlée à la peur d'être suspecté de vouloir faire de la sorcellerie si l'on s'y intéresse de trop près, n'incitent guère les "ensorcelés" à s'abîmer dans une activité de décryptage. Pour en prendre connaissance, il faudrait donc au mieux être là au moment où ils sont découverts, étant donné que c'est par le biais des désensorceleurs ou des victimes qu'on a, dans cette approche, quelques détails sur leur contenu. Néanmoins, certains portent le nom de la mère de la personne visée. C'est, en effet, la manière la plus sûre d'identifier un individu donné, et donc de l'atteindre, puisqu'il ne peut y avoir de doute, ainsi, sur la filiation.
- 9 Dans le premier cas évoqué, celui de Ridâ, la dissolution de l'écrit a pour fonction de briser le sort. Plus exactement, briser le sort consiste à tremper ce qui a servi à jeter le sort dans un désinfectant et donc à immerger l'écrit et son support. Il faut agir sur l'écrit et peut-être faire disparaître la charge maléfique dont le papier est imprégné. On peut supposer qu'une décontamination est nécessaire pour que l'écrit puisse disparaître et que la charge du sort soit partout désamorcée. Mais également que le support soit désinfecté des miasmes néfastes qu'auraient éventuellement pu laisser les forces négatives. Or en dépit de cela, il faut encore écarter le papier désinfecté en le jetant loin de toute âme vivante. Le second cas, celui de Shihr, montre encore plus clairement le fait que rompre le sort n'entraîne pas la disparition de toute force, tout au moins potentiellement présente, puisqu'il est toujours possible de rendre à nouveau agressif ce qui reste du sort jeté. Quant à la nature de cette force, elle est démoniaque comme le suggère le fait que le feu libère à nouveau les forces négatives. Le feu est la substance à partir de laquelle les djinns ont été créés ; il est par conséquent de la nature des démons. La combustion les réalimenterait en quelque sorte, leur redonnerait de la puissance.
- 10 C'est donc la présence de cette force qui oblige à traiter selon des consignes précises ce qui reste une fois que le sort est brisé. Jeter loin vise à le mettre à bonne distance de tout être humain, à éloigner le danger. On ne peut s'empêcher de rapprocher le terme qui désigne le plus souvent au Nord comme au Sud du Yémen, un écrit bénéfique comme maléfique, à savoir *sarf*, et l'action finale qui consiste, on l'a vu, à éloigner ce qui reste du sort jeté. Car *sarafa* a le sens précisément d'écarter, détourner de quelque chose, dans la langue arabe classique, et d'écarter en particulier ce qui est mauvais¹. Dans le *Dictionary of post-classical yemeni arabic*, Moshe Piamenta relève l'expression : "*Suruf kull shaytân!*" dans laquelle le verbe est à la forme passive². Il s'agirait alors de retourner le sort en écartant ce qui écarte, l'action active devenant passive, ou se désactivant. Mais que serait donc chargé d'écarter le *sarf* maléfique ?. En revanche si écarter, c'est écarter les démons, on comprend mieux qu'en tous les cas, on n'envisage pas de détruire ce qui demeure du sort jeté. Les forces démoniaques une fois sollicitées et concentrées, ici sur un écrit, ne peuvent être éliminées complètement. Ce sont des réalités, des créatures irréductibles, dont la nature n'est pas modifiable et que l'on peut tout au plus mettre à distance.

- 11 De ce fait, pour désensorceler, il convient non seulement de dénouer le sort (*fakk al-sihr*), mais aussi d'écarter ce qui sert à ensorceler en le jetant loin. Il ne s'agit pas de mettre au rebut ce qui a fait son office. Ni encore de se débarrasser avec peur et dégoût d'un objet de la sorcellerie. C'est bien un objet encore actif qu'il faut éloigner, même si l'on se demande de quelle puissance il jouit encore.
- 12 A la suite de ces remarques, nous nous sommes interrogés sur le rôle que pouvait avoir dans le processus de guérison le fait de jeter un talisman thérapeutique après usage. En effet, on rencontre au Yémen, comme dans de nombreux pays du Machreq, une pratique qui consiste à écrire à l'encre des formules sur un papier, puis à les diluer dans l'eau. Le malade doit absorber le contenu du verre. La séance thérapeutique à laquelle on a pu assister, lors d'une précédente mission, à Wâdî Zahr, s'est déroulée ainsi : le praticien, après avoir fait de la divination à partir du Coran, diagnostique que le malade, son propre fils, a des vers (il ne s'agit pas de ténia, mais de vermicules (?)). Il écrit alors trois lignes à l'encre bleue ou noire (difficile de préciser du fait de la pénombre) sur une feuille de papier tirée du cahier qu'il a sous la main, à l'aide d'une écriture à barres. Le morceau de papier est ensuite soigneusement recoupé de façon à former un rectangle, puis, une fois plié en deux, est glissé dans un verre d'eau ordinaire. Le malade boit alors le liquide après que le papier en ait été très vite retiré. Le praticien remplit alors une seconde fois le verre d'eau, dont le malade ne boit qu'une partie. Il consulte son système divinatoire et lit d'une manière peu audible un sourate entière ("al-Ra`ad" ?). Puis un passage d'un second ouvrage, très probablement de magie (*al-Bûnî* ou *al-Mandal al-Sulaymânî*), dans lequel le nom puissant de Juljul est répété. Le malade doit alors achever le contenu du verre sur lequel ces paroles ont été prononcées. Le praticien prie ensuite. Le papier restant est jeté à terre, dans l'espace domestique, puis balayé avec les autres détritiques en leur temps. La question est donc de savoir si cette manière de l'évacuer ne revient pas au respect de consignes à l'égard d'un papier porteur d'un pouvoir cette fois positif. Bienfaisant, il peut en un premier temps demeurer dans la maison. Ensuite, il n'est pas réutilisé, ni conservé, mais balayé : il disparaît donc avec les différents détritiques de la journée (dont les restes de *qât*). Or, on a déjà pu relever qu'une manière de ne pas éveiller un regard de convoitise sur quelque chose consiste à le dissimuler dans les ordures, à le confondre avec elles, et à le faire disparaître de façon mécanique (le balai, puis le vent, la pluie, le torrent, etc., l'emportent de plus en plus loin) et comme s'il était sans valeur : c'est le cas, par exemple, pour le sang des règles, qui, remarqué, rappellerait aux hommes que telle femme est féconde. Une manipulation malveillante du papier ne pourrait-elle réussir à rompre l'effet de guérison ? Si oui et s'il ne peut être réutilisé du fait d'un pouvoir résiduel - mais pourquoi ne réactiverait-on pas un pouvoir bénéfique ?-, il faudrait en effet s'en débarrasser discrètement. De nombreux points, on le voit, restent à éclaircir en ce qui concerne cette dernière pratique.

NOTES

1. A. de b. Kasimirski, Dictionnaire arabe-français, Paris, Maisonneuve, 1860, signale à propos de sarf le sens d'action de détourner un malheur, un châtement, en fournissant l'exemple suivant : "yastatî ûna sarfan wa-lâ nasran. Il ne sont pas en état ni de détourner le mal d'eux mêmes, ni de s'aider", t. 1, p. 1332.

2. Trad. : "may every demon be dismissed, i.e. be kept afar!", E.J. Brill, Leiden/New York/Köbenhavn/Köln, part 2, 1991, p. 281. Piamenta précise entre parenthèses à propos de la forme passive *suruf, a* : "Wish expressed on mentioning demons".

INDEX

Mots-clés : sorcellerie, talisman